

Agenda 21 de la longévité

Direction
Territoriale
Sud



SOLIDARITÉ

Ensemble face aux enjeux de la transition démographique!

Les années 2020-2030 vont être marquées par un phénomène particulier: l'accroissement inédit de la classe d'âge des 75-84 ans. C'est la conséquence du vieillissement des générations du baby-boom cumulé à l'allongement de la durée de vie.

À Paris, comme ailleurs en France, le défi majeur des prochaines années sera d'accompagner au mieux le nombre croissant des séniors. Ces derniers, parfois fragiles, devront toujours être intégrés dans la vie et dans nos villes. C'est le « défi de l'adaptation » au vieillissement.

Le vieillissement de notre population entraîne inexorablement une problématique liée à la dépendance des séniors les plus fragilisés. Des mesures de prévention de la perte d'autonomie doivent donc être anticipées dans une logique préventive. C'est le « défi de la dépendance ».

Le rôle essentiel des bailleurs sociaux

Dans cette perspective, les acteurs locaux, comme ceux de l'habitat, prennent toute leur place en contribuant aux politiques locales qui se déploient pour répondre aux besoins des personnes âgées. Ces acteurs n'agissent plus uniquement pour loger les populations, ils apportent les réponses aux besoins des habitants liés à leur avancée en âge en matière d'habitat. Pour un bailleur social comme nous, les enjeux sont triples :

- **créer plus de logements et de façon personnalisée,**
- **faciliter le maintien à domicile,**
- **accompagner nos locataires à travers le développement de nouveaux services.**



COLLABORATION

La démarche

Qu'est-ce qu'un « Agenda 21 » ?

En juin 1992, 182 chefs d'État adoptent un plan d'action en faveur du développement durable pour le 21^e siècle, lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro : « l'Agenda 21 ».

Au début des années 2000, l'idée est reprise par des collectivités, des entreprises et des associations. Ensemble, ils mettent en place une vision partagée et participative de la transition écologique plaçant les citoyens au cœur de la démarche.

Pourquoi un « Agenda 21 de la longévité » à la RIVP ?

Convaincus que cette démarche est applicable pour appréhender cette transition, aussi essentielle que la transition démographique, le Président et la Directrice Générale de la RIVP ont souhaité s'engager dans cette démarche d'« Agenda 21 de la longévité ».

La Direction territoriale Sud: le point de départ de notre démarche

La Direction Territoriale Sud, qui regroupe les 12^e, 13^e et 14^e arrondissements ainsi que le département du Val-de-Marne est particulièrement concernée par le vieillissement de ses locataires. C'est pourquoi elle s'est engagée dans cette démarche en 2021, qui s'étendra à l'ensemble de la RIVP.

PARTENARIAT

Une action durable, transversale et partenariale



Une mobilisation totale

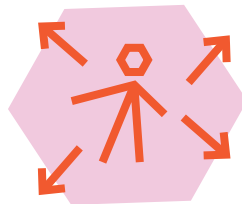
Le vieillissement étant un phénomène ancré dans nos territoires, il rassemble l'ensemble de notre écosystème. Logement, habitat, accessibilité, mobilités, lien social, accès aux droits, lutte contre la fracture numérique, lutte contre l'isolement, développement des relations intergénérationnelles, accès au sport, aux loisirs et à la culture, soutien aux aidants, développement des emplois de proximité au service du lien et du soin, tous ces éléments sont mobilisés !

Avec l'Agenda 21 de la longévité, la RIVP se lance dans un processus qui s'inscrit dans la durée :

2050

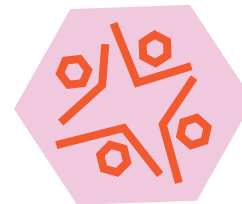
+ DURABLE

Puisque ces évolutions engagent la RIVP à l'horizon 2050.



+ TRANSVERSAL

Car il concerne tous les secteurs : construction, équipes de proximité, politiques sociales, gestion du patrimoine, etc.



+ PARTENARIAL

Parce que la RIVP ne pourra organiser seule les réponses, elle encourage, avec l'appui de Jérôme Guedj, expert et auteur de rapports sur le vieillissement, la collaboration de tous les acteurs tels que la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement, la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Chav), l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France, mais aussi les opérateurs locaux (comme les Maisons des aînés et des aidants) ainsi que les associations locales et ses locataires.



1^{RE} ÉTAPE 2021

Le diagnostic et un séminaire de lancement avec l'ensemble des partenaires et des équipes RIVP.

2^È ÉTAPE 2022

La construction de la feuille de route et son déploiement partagé.

3^È ÉTAPE 2022-2024

La mise en œuvre.

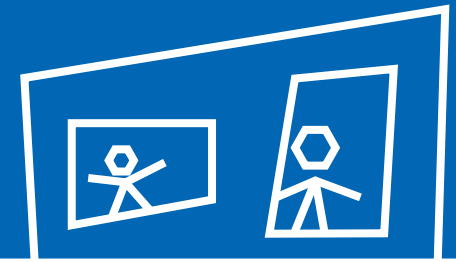
Le plan d'actions

1 Rendre accessible et adapter le patrimoine

- Adapter les logements existants et individualiser les interventions.
- Anticiper le vieillissement de nos locataires : offrir un droit à l'adaptation à partir de 60 ans permettant d'anticiper les risques de chute.
- Anticiper le vieillissement du patrimoine via un observatoire de notre patrimoine. Pour le patrimoine inadaptable, renforcer les services au quotidien.
- Créer des espaces extérieurs au service du vieillissement, en lien avec les locataires et les associations locales : assises, îlots de fraîcheur et zones de convivialité.
- Élaborer un cahier des charges « vieillissement » pour les projets de réhabilitation et les nouvelles constructions.

2 Favoriser le maintien au domicile

- Développer les projets de vie partagée : colocations seniors, béguinages, accueil familial.
- Expérimenter des espaces communs innovants : créer un premier tiers-lieu intergénérationnel, ouvert sur le quartier et dont la programmation sera co-construite avec les habitants.
- Faciliter les conditions d'intervention des professionnels à domicile.
- Développer une politique active de mutations : faciliter la démarche et le déménagement vers des appartements aux typologies plus adaptées.
- Accompagner vers des solutions d'hébergement adapté (EHPAD hors les murs, résidences appartements, résidences services) quand cela devient nécessaire, à travers des pieds d'immeuble présentant les structures porteuses de ces dispositifs.
- Favoriser l'accès de nos locataires aux services de téléassistance.



3 Accompagner les locataires âgés

- Former tous nos collaborateurs aux enjeux du vieillissement, au repérage des fragilités, à la connaissance des orientations adaptées et à l'accompagnement vers les structures compétentes du territoire.
- Sensibiliser nos partenaires grâce à des actions ciblées sur site.
- Adapter notre communication sur la forme comme sur le contenu afin de mieux informer sur les dispositifs dédiés aux seniors.
- Animer la vie en collectivité : développer la convivialité et lutter contre l'isolement à travers des projets de développement social et urbain.
- Créer un poste de coordinateur intergénérationnel.
- Développer la présence de jeunes dans nos immeubles pouvant rendre des services du quotidien à leurs aînés.



CONCERTATION

L'expérimentation à travers un panel de séniors à la Porte d'Orléans



La porte d'Orléans fait l'objet d'un projet de réhabilitation d'un ensemble datant des années 1930 comprenant 1 300 logements, 15 cours d'immeubles et 85 cages d'escaliers, gérés par une équipe de proximité composée d'une quinzaine de gardiens et de deux responsables de secteur. Sur l'ensemble des locataires, un sur deux a plus de 60 ans.

La RIVP a questionné les résidents sur les enjeux du vieillissement afin de co-construire des solutions d'adaptation. Les locataires de plus de 60 ans ont réfléchi à un projet de tiers-lieu ainsi que sur les missions d'un coordinateur intergénérationnel.



Direction Territoriale Sud
13 Avenue de la Porte d'Italie
75013 Paris



rivp.fr